



**JOURNÉE NATIONALE D'ÉTUDE**  
**TERRITORIALITÉS, PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE**

**Ministère des affaires sociales et de la santé**  
**Salle Laroque**

**Jeudi 4 mai 2017**

**Organisée par**

- L'Association des établissements du Service Public de Santé Mentale (ADESM) ;
- La Conférence nationale des présidents de Commission Médicale d'établissement des Centres Hospitaliers Spécialisés ;
- La Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) ;
- La Fédération Hospitalière de France (FHF) ;
- La Fédération Nationale des Associations d'usagers en PSYchiatry (FNAPSY) ;
- L'Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques (UNAFAM).

# Argumentaire

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 fait état d'une **politique de santé mentale** basée sur le principe d'une territorialité dédiée à la psychiatrie et la santé mentale.

En partenariat avec les représentants des patients et des familles, les acteurs de terrain, professionnels et établissements, ont un rôle majeur à jouer à cette occasion : ils ont l'initiative de définir le périmètre du **territoire de santé mentale**, d'en établir un **diagnostic** dans la perspective de la mise en œuvre d'un **projet territorial de santé mentale** (PTSM) dont il est rappelé le caractère obligatoire sur l'ensemble du territoire national. Il reviendra aux agences régionales de santé de valider et de mettre en œuvre les missions et objectifs prioritaires du PTSM dont le décret est attendu prochainement.

La territorialisation du dispositif de prévention et de soins n'est pas nouvelle pour ce qui concerne la psychiatrie et la santé mentale. La **mission de psychiatrie de secteur** inscrite dans la loi rappelle la responsabilité populationnelle des établissements au niveau des **territoires de proximité**. Mais il s'agit désormais d'aller plus loin en associant l'ensemble des acteurs des champs sanitaires, médico-sociaux et sociaux sur la base d'un **territoire de santé mentale "suffisant pour assurer la coordination des acteurs"** pour mettre au service de l'usager des parcours de vie et de soins accessibles, coordonnés et sans ruptures. Il s'agit aussi de structurer l'offre de prise en charge et d'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques, ainsi qu'en situation ou en risque de handicap psychique, par les professionnels de premier recours et d'assurer sur tout le territoire l'accès aux professionnels de recours spécialisé.

C'est à un ensemble diversifié de partenaires qu'il revient donc de co-construire les outils territoriaux pertinents de leur coordination et de leur articulation, notamment entre "la ville et l'hôpital". Des acteurs tels que la médecine de ville, médecine générale et spécialisée, les communautés professionnelles territoriales de santé mais aussi des acteurs sociaux et médico-sociaux, associatifs et autres sont concernés ainsi que les établissements et les services prenant en charge les enfants et les adultes handicapés, les personnes âgées, etc....

Dans ce contexte, quels rôles seront amenées à jouer les différentes formes de fédérations d'acteurs tels que les groupements de coopération sanitaire ou social et médico-social, les groupements d'intérêt public, les groupements d'employeurs, les communautés psychiatriques de territoire et leurs articulations respectives avec les Groupements Hospitaliers de Territoire d'une part, les conseils départementaux, les Agences Régionales de Santé et les instances de démocratie sanitaire d'autre part ?

On le voit, de nouvelles modalités d'organisation dépassant les clivages traditionnels sont à créer. C'est pour apporter ensemble des éléments de réponse aux nombreux défis qui se présentent que nous vous convions à cette journée de travail

Le comité d'organisation.

# Programme

- 8H30 - 9H00 : Accueil

9H00 - 9H30 : Propos introductifs par les grands témoins de la journée

- Mme Claude Finkelstein, Présidente de la FNAPSY ;
- Mme Béatrice Borrel, Présidente de l'UNAFAM.

- 9H30 - 9H45 : Les territoires d'action publique

Mme Sandrine Haas, Responsable de l'observatoire économique et social - FEHAP.

- 9H45 - 10H45 : Des territoires et des outils, retours d'expériences

Modérateur Christian MULLER,  
Président de la Conférence  
Nationale des Présidents CME/CHS

- Vers un Groupement de Coopération Sanitaire et médico-social de territoire dans les Pyrénées Orientales ?

M. Philippe Banyols, Directeur général  
M. le Dr Philippe Raynaud, Président de CME  
Centre Hospitalier de Thuir

- Le Groupement Hospitalier de Territoire Paris Psychiatrie & Neurosciences  
Mme Luce Legendre, Directrice de l'hôpital Perray-Vaucluse, secrétaire générale du GHT  
Mme le Dr Catherine Boiteux, Vice-présidente de la commission médicale de groupement du GHT

- La Communauté Hospitalière de Territoire Haute Garonne et Tarn Ouest  
M. le Dr Radoïne Haoui, Président de CME  
Centre Hospitalier Gérard Marchant de Toulouse

- La Communauté Psychiatrique de Territoire du Haut-Rhin  
M. François Courtot, Directeur général  
M. le Dr Joël Oberlin, Président de CME  
Centre Hospitalier de Rouffach

- 10H45 - 11H15 : Echanges avec la salle et synthèse
- 11H15 - 11H30 : Pause

- 11H30 - 12H45 : Quels territoires d'actions et de coopérations ?

Modérateur  
Pascal Mariotti  
Président de l'ADESM

- M. Pierre-Louis Druais - Président du Collège de la médecine générale ;
- M. Jacques Marescaux - Président de Santé Mentale France ;
- M. Louis Gallois - Président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité;
- M. Jean-Michel Rapinat - Directeur délégué aux politiques sociales de l'Assemblée des Départements de France.

- 12H45 - 13H15 : Echanges avec la salle et synthèse

- 13H15 - 14H30 : Déjeuner sur place

- 14H30 - 15H00 : Le projet territorial de santé mentale à l'heure des Projets Régionaux de Santé

Mme Katia Julienne, Cheffe de service, Adjointe au Directeur général, Direction Générale de l'Organisation des Soins

- 15H00 - 16H45 : Table ronde : Par quoi commencer ?

Modérateur  
David Causse  
Coordonnateur du pôle santé social  
FEHAP

- M. Jean-Nicolas Fichet, Administrateur et Président de la commission nationale psychiatrie et santé mentale de la FEHAP ;
- M. David Gruson, Délégué général de la Fédération Hospitalière de France (sous réserve);
- M. Olivier Drevon, Président de la Fédération de l'Hospitalisation Privée-PSYchiatric ;
- M. Philippe Marissal, Président de la Fédération des soins primaires ;
- M. Jean-Yves Grall, Président du Collège national des ARS (sous réserve) ;
- M. Jacques Marescaux, Président de Santé Mentale France ;
- M. Jean-Louis Druais, Président du Collège de la médecine générale ;
- M. le Dr Radoine Haoui, Conférence nationale des présidents de CME/CHS.

- 16H45 : Conclusion et synthèse de la journée par les deux grands témoins

Mme Claude Finkelstein, FNAPSY ;  
Mme Béatrice Borrel, UNAFAM.

- 17H00 : Clôture